



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0291

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et le District de Bamako (Mali)
pour la période 2015-2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle
développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations
internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0291**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et le District de Bamako (Mali) pour la période 2015-2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Communauté urbaine de Lyon a développé une coopération décentralisée avec le District de Bamako, capitale du Mali, portant sur de l'aide à la gouvernance locale.

La précédente coopération (2011-2013) couvrait plusieurs domaines d'intervention : le développement urbain avec l'appui de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, le développement économique en lien avec les acteurs économiques de la Communauté urbaine et la gestion municipale, notamment dans les domaines de la propreté urbaine.

En mars 2012, le Mali a connu une crise politique quelques jours avant la tenue des élections présidentielles. Dans ce contexte d'instabilité politique et de restriction des déplacements au Mali, la coopération avec le District de Bamako a connu un ralentissement durant cette période. Les élections municipales au Mali qui devaient se tenir en 2014 ont été repoussées jusqu'à l'obtention d'un accord de paix au Nord Mali.

Bilan de la coopération 2011-2013

Au cours de la précédente convention de partenariat, le programme de coopération de la Communauté urbaine a permis d'atteindre les résultats suivants :

- renforcement du service de la propreté urbaine par la mise à disposition de 9 camions bennes et l'organisation de 2 formations pour les chauffeurs mécaniciens,
- aide à la réflexion sur le développement urbain du District de Bamako, qui connaît la plus forte croissance urbaine de l'Afrique (7 % par an), par la mobilisation de l'expertise technique communautaire en vue de la création d'une cellule d'urbanisme au District,
- participation d'une délégation du District de Bamako à la conférence des collectivités territoriales pour la paix et le développement organisée par les ministères français et malien des affaires étrangères le 19 mars 2013 à Lyon.

Programme d'actions de coopération 2015-2017

La nouvelle convention de partenariat intervient en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014, autorisant les collectivités locales à mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire et conclure des conventions avec des autorités locales étrangères.

Le champ couvert par la convention concernera les actions de coopération suivantes :

- le développement urbain avec l'appui privilégié de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,
- le développement économique en lien avec des acteurs économiques de la Métropole de Lyon,

- la gestion municipale, notamment dans les domaines de la propreté urbaine, des déplacements urbains, de la signalisation lumineuse et de l'informatisation des services par la mise à disposition d'outils informatiques.

Ce programme de coopération décentralisée se mettra en œuvre selon les modes d'intervention suivants :

La Métropole de Lyon s'engage à organiser des missions d'expertise, d'appui technique et d'évaluation auprès du District de Bamako dans les domaines cités ci-dessus. 2 missions d'une semaine seront organisées chaque année. Les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par la Métropole. Le District de Bamako mettra à disposition des experts un véhicule pendant toute la durée de la mission.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon s'engage à accueillir chaque année dans ses services ou dans l'une de ses villes africaines partenaires, 2 agents des services techniques et administratifs du District de Bamako. La durée des sessions de formation est de 15 jours, pour 2 stagiaires en binôme. Les frais de transport et d'hébergement seront à la charge de la Métropole.

Enfin, la Métropole de Lyon s'engage à donner et à expédier au District de Bamako, différents matériels et équipements permettant à cette dernière de renforcer son potentiel et ses services dans les domaines de coopération définis ci-dessus. Ainsi, un conteneur et 2 véhicules en moyenne seront acheminés chaque année au District de Bamako.

Le budget prévisionnel du programme de coopération entre le District de Bamako et la Métropole de Lyon s'élève, pour la période 2015-2017, à un montant total prévisionnel de 357 360 €.

Budget prévisionnel triennal

Programme de coopération avec Bamako 2015-2017	Métropole de Lyon		Bamako		Total	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
suivi animation du programme métropole et Bamako :	57 600		23 760		81 360	
prestations en nature (valorisation temps agent)						
envoi d'experts :	87 000				87 000	
prestations directes (déplacements et séjour)	15 000				15 000	
prestation en nature (valorisation de la masse salariale ou valorisation de la prestation de l'intervention de l'Agence d'urbanisme)	72 000				72 000	
formation :	24 000				24 000	
prestations en nature	9 000				9 000	
prestations directes	15 000				15 000	
aide à l'équipement :	165 000				165 000	
prestations en nature	75 000				75 000	
prestations directes	90 000				90 000	
Total prestations en nature	213 600		23 760		237 360	
Total prestations directes	120 000				120 000	
Total	333 600		23 760		357 360	

La contribution totale de la Métropole de Lyon s'élève à 333 600 € pour les 3 années de ce programme de coopération (2015-2017), engagement prévisionnel identique à la précédente convention triennale (2011-2013). Elle se répartit annuellement comme suit :

- 40 000 € de coût direct dont :

- . 5 000 € pour le financement de 2 missions techniques de 8 jours au District de Bamako,
- . 5 000 € pour le financement de 2 stages de 15 jours à Lyon,
- . 30 000 € pour la réparation et l'expédition des matériels réformés ;

- 71 200 € de coût indirect dont :

. 11 000 € de valorisation du personnel de la Métropole de Lyon sur la base de 2 semaines de travail par mission au District de Bamako (une semaine de mission et une semaine de préparation, rédaction des rapports) et une semaine de mobilisation pour les accueils d'agents du District de Bamako à la Métropole,

. 16 000 € pour la mobilisation de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise dans le cadre du contrat d'objectifs activités internationales,

. 19 200 € de valorisation de temps de travail pour le suivi et l'animation de ce partenariat,

. 25 000 € de valorisation des matériels cédés à titre gratuit au District de Bamako ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de coopération décentralisée 2015-2017 à passer entre la Métropole de Lyon et le District de Bamako, représentant un montant total de dépenses prévisionnelles pour la Métropole de Lyon de 333 600 € dont 213 600 € de prestations indirectes et 120 000 € de prestations directes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O1545.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.